



Droit dun etranger majeur dont la mere et le frer sont francais

Par **trazie marie laure**, le **07/03/2018 à 11:09**

non ma mere a obtenue sa nationalite a ma majorite mais mon petit est ne Français car notre père est Français et moi jetais en afrique je suis en France cela fait bientôt cinq ans alors es que je peux demander un titre de sejour vie privee et familiale merci de me repondre cordialement

Par **youris**, le **07/03/2018 à 11:45**

bonjour,
si votre père était français à votre naissance ou durant votre minorité, vous pouvez demander la nationalité française par filiation si vous remplissez les conditions.
pour un titre de séjour vie privée et familiale, voir ce lien pour savoir si vous êtes concerné par une de ces situations:

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2209>

êtes-vous en situation régulière ?

salutations